

**Allocution**  
**du président de la Société suisse des juristes,**  
**le Prof. Jean Nicolas Druey**

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Monsieur le Syndic,  
chers Collègues du Comité d'Organisation,  
Mesdames et Messieurs,

C'est à moi qu'incombe la plus agréable des tâches de cette journée: celle de remercier le canton du Jura et tous ceux qui y ont contribué pour nous recevoir aujourd'hui et demain.

J'y tiens de le faire en français, connaissant bien - maintenant! - les risques que je cours. En me composant une collection de livres jurassiens pour me préparer à mon séjour ici, une des premières phrases que je lis est celle-ci: "De tous temps, le Jura bernois a été fier de sa culture latine et, en particulier, de la langue qu'ils parlent, le français. Chaque fois qu'une atteinte à été portée à cette langue, il en a souffert et il a protesté." Le châtimeur ne manquera pas de m'atteindre - au plus tard demain dans notre débat linguistique.

Ce qui rend ce texte sur la qualité du français au Jura que je viens de citer encore plus irritant, c'est le fait qu'il s'agit d'un pamphlet anonyme signé par "quelques patriotes". Cela nous donne, à nous autres non-Jurassiens, un de ces derniers petits frissons que nous continuons à associer avec le nom des Béliers et avec l'époque de la naissance de votre Canton. Ceux de nous qui ont franchi aujourd'hui les frontières cantonales - peut-être pour une des premières fois - étaient content de rencontrer le tunnel de l'autoroute. Cela a raccourci le voyage, mais aussi peut-être soulagé de l'idée qu'il pourrait y avoir un dernier Bélière à l'affut au col des Rangiers. Mais pour ceux qui se sont toujours senti à l'aise, ayant pris le train, je dois évoquer le fait historique que ce tunnel était, en 1943 victime d'un gros éboulement intérieur - ce qui montre qu'il ne faut pas le Bélière pour recevoir des pierres sur la tête. Je mentionne cet événement, qui n'a dans le cas

concret pas fait dommage à personne, surtout pour une autre raison: Savez-vous d'où j'ai connaissance de cet effondrement de tunnel? Il me semble que c'est par une voie bien jurassienne et notre soirée confirme d'une jolie façon: par une chanson:

"Voici l'histoire qui s'est passée  
Près du pays de Courgenay..."

Ça aussi, c'était un pamphlet critiquant des faits et des personnes. Mais cette façon artistique de s'exprimer, c'est bien le Jura. Les suisses alémaniques devraient être d'autant plus prêts à le reconnaître que le nom de Courgenay leur évoque tout de suite la petite Gilberte - une chanson et une pièce qui ont fait ressortir de l'Ajoie en temps guerriers une force unificatrice dans la Suisse entière.

Mais nous voilà ici et maintenant à Porrentruy. Tout est normalisé, cette normalisation rapproche le Canton du Jura de la Société suisse des juristes. La fête du peuple jurassien et le Juristentag n'attirent tous deux plus la grande foule. Et cependant, cette première rencontre de notre société et de ce Canton que nous vivons en ce moment, reste quelque chose qui nous laisse songeurs pour un instant. La société qui a 137 ans rend visite à un canton qui en a 22 - c'est vraiment la visite de l'arrière-grand-mère, et l'un ou l'autre collègue jurassien s'est peut-être demandé ce qu'elle nous regarde, celle-ci. Mais je vous avoue que pour moi personnellement, ressortissant d'une période de notre siècle où tout semblait fixé et établi, c'est une pensée comme un peu vertigineuse d'être plus vieux que ce Canton. Nous nous souvenons de cette naissance d'un canton et nous rappelons ces années qui ont amenés la constitution du 20 mars 1977, et nous le faisons avec un esprit d'appréciation, pour ne pas dire d'admiration. Un regard dans la bibliographie montre non seulement une énorme production de livres et d'articles s'occupant de cette évolution sur le plan politique et juridique, mais cette formation, cette réalisation d'une idée vieille d'un siècle et demi (plus vieille que la société des juristes!) a suscité une grande et belle littérature sur l'identité culturelle de cette entité. Un sentiment de vertige peut en effet surgir quand on se rend compte que les travaux pour la Constitution, du moment où Constituante a commencé ses travaux jusqu'au vote populaire, n'a même pas duré un an. Je ne veux pas devenir trop explicite dans la comparaison avec le processus qui a amené la Confédération cette année à une nouvelle Constitution qui ne veut être qu'une Bereinigung. On se souviendra cependant, non sans nostalgie, que cette Constitution fédérale a eu sa jeunesse aussi: son élaboration en 1848 a pris encore moins de temps que celle du Jura.

Cette rencontre avec le Jura est évidemment un événement particulier pour tous qui veulent être

juristes. Considérant toute cette littérature, on dirait que les événements avant la séparation, tous ces problèmes avec la façon de compter les majorités etc., étaient surtout pour nos collègues du droit public un plat d'une délicatesse presque voluptueuse. Et puis, le nouvel Etat une fois né, la mise en oeuvre des conditions de vie, également en peu de temps bien sûr, est encore une cause d'admiration, et je voudrais souligner que ce ne sont pas seulement les lois nécessaires et leur caractère moderne, mais l'activité juridique du jeune canton qui l'élève sous bien des aspects au-dessus du niveau d'autres, avec ses commentaires pour la Constitution, pour la procédure tant civile que pénale, avec sa revue juridique.

Il en reste que, comme c'est biologiquement le cas pour toute engendrement de nouvelle vie, la naissance du nouvel être juridique demeure au fond un énigme. Est-ce un acte de droit ou un acte de fait (jamais vraiment approuvable par le droit), une évolution ou une révolution? Je crois que pour ce soir nous nous tiendrons plutôt à une donnée plus évidente que tout cela. Jura, c'est l'ensemble de toutes les branches du droit. Jura, c'est le droit par excellence et notre "rassemblement juristien" est certainement le bon endroit pour le dire.

Chers collègues jurassiens, nous avons besoin de vous, du droit que vous représentez et de la jeunesse que représente votre Canton. Il va de soi qu'une partie du désir ainsi exprimé soit celui que vous deveniez tous membres de la Société suisse des juristes et que nous nous reverrons l'année prochaine à St. Gall. Mais nous en avons aussi besoin pour les questions de grande perspective et foncièrement nouvelles que nous discutons aujourd'hui et demain ici à Porrentruy et en général pour le développement du droit suisse.

Laissez-moi revenir à ce pamphlet des patriotes anonymes, avec lequel j'ai commencé. Vers la fin il écrit: "Porrentruy ... devrait projeter une clarté intellectuelle sur tout le pays."

Donc, soyons patriotes, et merci, chers collègues du Jura. Et permettez-moi, pour finir, de mettre la lumière de mes remerciements sur une personne: **M. Konrad Baumann** est ce qu'on peut appeler l'âme de cette fête. Ce mot exclut toutes spécification. Grand merci!